

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 05 octobre 2007 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital de Vinci, par souscription de parts du Fonds Commun de Placement Entreprise « CASTOR INTERNATIONAL » au prix unitaire de 45,10 euros, réservée aux salariés des filiales de Vinci dont SOGEA Maroc, DUMEZ Maroc et ACTEMIUM CASABLANCA.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence de VINCI déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2007 sous la référence D.07-0242 et la notice d'information du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Castor International » dont le compartiment n°6 2007 (n° code AMF : Parts C : 99 00000 95 939 – Parts D : 99 00000 96 749) a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2007.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs de SOGEA Maroc, Dumez Maroc et ACTEMIUM Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/030/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières